CONSEIL MUNICIPAL DU 09 mars 2016 à 18h00

COMPTE RENDU

Présents : Mrs DUNYACH Jean-François, FONS Gérard, SICRE Jacques, BOISSET Maxime, ESCUDERO Montserrat, MARQUES Jean-Pierre, PRIVAT Sabine, RAYMOND Alexandre, BILLES Hélène, MANYA Sandrine, FARRE ASTROU Evelyne,

Absents excusés : PI Frédéric, GONZALES Dominique, SUDRIES Odile, MAS Jean-Louis,

Le secrétaire de séance est Madame Sandrine MANYA
Président de séance Monsieur Gérard FONS

REÇU LE
30 MARS 2016
SOUS-PREFECTURE

Ouverture de la séance à 18 h

Election du président de séance (L.2121-14 du CGCT)
Approbation du Conseil Municipal du 20/01/2016

Approbation du compte rendu du CM du 20 janvier 2016

1 - URBANISME / VOIERIE

Station d'épuration du village - Acquisition foncière et procédure d'appel d'offre (maître d'œuvre)
Réaménagement des bâtiments communaux (Dotation d'équipement Territoriale Rurale (DETR)
Acquisition foncière terrain M. & Mme RIVERO - Lieu-dit Saint Paul

2 – FINANCES

Actualisation de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) versée par le Syndicat départemental d'énergie et d'électricité des Pyrénées Orientales (SYDEEL) (et présentation des investissements EP 2016)
Vote des Comptes Administratifs de l'exercice 2015:

- Commune
- Commission Communale d'Actions Sociales (CCAS)
- Eau - Assainissement

Présentation et approbation du COMPTE de GESTION
Affectation des résultats 2015
Préparation du débat d'orientation budgétaire (DOB) :

3 - SYNDICAT, GROUPEMENT & COMMISSION

Convention centre de loisirs Céret
Convention associative pour les nouvelles activités péri scolaires (NAP)

4 – RESSOURCES HUMAINES

Déclaration vacance de poste (changement de grade)
Mise à jour du tableau des effectifs

QUESTIONS diverses :

Voie verte (entonnements)
Communauté de communes / base imposition

- APPROBATION DU COMPTE RENDU SEANCE du 09 DECEMBRE 2015

Orateur M. Le Maire

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 20 janvier 2016.

1 – Station d'épuration du village STEP

Orateur M. SICRE

Grace aux renseignements fournis par le service des hypothèques de Perpignan, il a été pris contact avec le notaire DOAT, qui s'est chargé de la succession des terrains concernés par l'implantation de la STEP en roseaux du village.
Les coordonnées des héritiers des terrains ont été communiqués par cette étude domiciliée à Argelès-sur-Mer.
Ainsi, Monsieur Sicre propose au conseil municipal de confier à l'étude notariale de Maître DOAT la procédure de transaction des terrains.
Le projet de réalisation de la STEP, en est à la phase de l'élaboration du marché public de maîtrise d'œuvre : Opération intitulée Maîtrise d'œuvre relative à la construction de la station d'épuration communale, secteur village.
Proposition adoptée à l'unanimité

2 – Restructuration des bâtiments communaux Subvention DETR

Orateur M. LE MAIRE

Ce programme a pour objet de réaffirmer la vocation des bâtiments et rationaliser leurs utilisations selon trois pôles : administratif, associatif et économique.
2016-01-1 Développement du Pole Associatif, la salle communale des échoppes,
Création d'une salle de réunion associative
2016-01-2 Réaffirmation du pôle économique, l'agence postale.
Travaux de mises aux normes
2016-01-3 Réaménager le pôle administratif,
Ouverture de l'étage de la Mairie - Deuxième tranche de travaux
Le programme des travaux est estimé à 81903,67 €TTC et débutera après notification des services de la Préfecture du montant versé au titre de la dotation d'équipement territoriale 2016 ;
La dépense est inscrite au budget 2016.
Proposition approuvée à l'unanimité

3 – Acquisition foncières

Orateur Monsieur SICRE

Le conseil municipal a statué en date du 9 décembre 2015 sur la réalisation d'une opération subventionnée par l'Europe POCTEFA, intitulée, Mise en valeur du CASTELL.
M. BORRAT René, propriétaire des terrains concernés par l'opération visée, propose la signature d'un bail emphytéotique, à l'étude notariale de Maître LLAUZE.
Un bornage sera établi par le Géomètre M. DEVIC René dès approbation du Conseil municipal;

Madame & Monsieur RIVERO propose de céder à la commune, pour l'euro symbolique les parcelles cadastrées AI 84 et 82 à Saint Paul, (66400) Reynès.
Grâce à cette donation, les abords de la fontaine (AI 83) pourront être mis en valeur.
Conformément à la demande de Mme & M. RIVERO, Monsieur SICRE propose de confier la réalisation de l'acte notarial à l'étude de Maître GUARRIGUE & DENAMIEL, domiciliée à Arles-sur-Tech.
Proposition adoptée à l'unanimité

4 – RODP redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Orateur Monsieur DUNYACH

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été

actualisée depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité à permis la revalorisation de cette redevance.

Le décret 2002-409 du 26 mars 2002 porte les modifications des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
Il est proposé de calculer la redevance en prenant le seuil de la population total de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2016 ;
De fixer le montant de la redevance à 197€TTC.
Proposition adoptée à l'unanimité

5 – Vote du compte Administratif 2015

Orateur Monsieur FONS

Après la présentation des comptes administratifs, et à la demande de Monsieur FONS, le Maire quitte la salle afin que le Conseil Municipal vote les comptes administratifs :
COMMUNE
CCAS
EAU-ASSAINISSEMENT

Adopté à l'unanimité

REÇU LE
30 MARS 2016
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

6 – Présentation et approbation du Compte de Gestion

Orateur M. FONS

Adopté à l'unanimité

7 – Affectation des résultats 2015

Orateur M. Fons

Approbation du Conseil municipal

8 – Préparation du Débat d'orientation budgétaire

Orateur M. FONS

9 – Convention centre de loisir

Orateur M. Le Maire

la directrice du centre de loisir et le responsable des Francas, ont été reçus en Mairie, afin de s'expliquer sur la demande de versement de subventions des années 2012-2013-2014 et 2015.

Un engagement oral, de participation financière, avait été pris par l'ancienne municipalité, afin que les enfants de Reynès, bénéficient d'un tarif non extérieur, pour leur fréquentation au centre de loisir de Céret.
Une convention de prise en charge financière par la commune pour les enfants fréquentant le centre de loisir de Céret est mise à approbation du conseil municipal.
Elle fixe la participation de la commune a 5€/jour/enfant.
Et propose de s'acquitter des factures de 214-2015-2016.
Proposition adoptée à l'unanimité

10 – Convention associative pour les nouvelles activités péri scolaires NAP

Orateur Mme FARRE ASTROU

Deux nouvelles conventions doivent être soumises à approbation du conseil municipal pour l'intervention de deux associations dans le cadre des activités péri scolaires ; Il s'agit :
-De l'association le Cri de la miette (atelier théâtre) 51€ttc l'atelier.
-De l'association L'Echiquier Saint Jeannais, (atelier d'échiquier) 13€ttc/heure.

Proposition adoptée à l'unanimité

11 – Déclaration vacance de poste

Le Maire, rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 9 décembre 2015,
Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent administratif 1ere classe, en raison de l'avancement de grade d'un agent évoluant à l'ancienneté, et d'un emploi d'agent principal technique 2ème classe, en raison de l'avancement de grade d'un agent évoluant à l'ancienneté,
Le Maire propose à l'assemblée,
- la création d'un emploi d'adjoint principal technique 2ème classe, permanent à temps complet,
- la création d'un emploi adjoint principal de 1ere classe, permanent à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires.

FILIERE ADMINISTRATIVE	TEMPS	NBRE
Rédacteur principal 2ème classe	35/35H	Poste vacant
Adjoint administratif 2ème classe (accueil)	Temps non complet	un
Adjoint administratif 2ème classe	35/35H	un
Adjoint administratif 1er classe	35/35H	un
FILIERE TECHNIQUE	**TEMPS**	**NBRE**
Agent de maîtrise principal 2ème classe	35/35ème	Un
Adjoint technique principal 2ème classe	35/35ème	trois
Adjoint technique principal 2ème classe	Temps non complet	trois
Adjoint technique 2ème classe	Temps non complet	trois dont un vacant
Agent spécialisé 1er classe école maternelle	Temps non complet	Un
FILIERE SPORTIVE	TEMPS	**NBRE**
Educateur territorial	9/35ème	un

PERSONNEL OCCASIONNEL	TEMPS	NBRE
assistant enseignement	3/35ème	un
Contrat CAE (agent d'animation polyvalent)	20/35ème	un
Contrat CAE (agent d'animation polyvalent)	23/35ème	un
Contrat CAE (agent technique polyvalent)	Temps complet	un
Contrat CAE (agent administratif)	20/35ème	un

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents
Une déclaration de vacance de poste d'agent administratif 1ere classe et celle d'agent principal technique de 2ème classe, pour deux agents évoluant selon l'ancienneté.
Le tableau des effectifs sera mis à jour conformément.

12 – Voie verte

Orateur SICRE

Des travaux ont été réalisés par le conseil départemental suite à la demande de la municipalité afin de limiter le passage des véhicules. Des entonnements ont été mis en place ainsi qu'une barrière fermant l'accès.

11 –Communauté de Communes / base imposition

Orateur M. Le Maire

Augmentation des bases d'imposition.

Séance close à 19h30
Monsieur Jean-François DUNYACH